

**LE MOT DU
REPRESENTANT
RESIDENT DE LA
FRIEDRICH EBERT
STIFTUNG**

Le journal école dont nous accueillons la parution, est le fruit d'une longue réflexion entre l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) et la Friedrich Ebert Stiftung (FES). Il a pour objectif de permettre aux journalistes togolais de se familiariser avec la pratique du journalisme d'investigation.

Initialement prévu pour paraître à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la liberté de la presse, le 03 Mai dernier, les exigences de rigueur et de vérification des informations n'ont permis sa matérialisation qu'en ce mois de Novembre 2007. Vous comprenez donc toute l'importance accordée aux informations collectées et à leurs recoupements.

Au niveau des partenaires à ce projet, la motivation est restée certes intacte. Cependant, les exigences du journalisme d'investigation nous ont imposées des précautions particulières notamment la relecture des articles par des experts.

Vous convenez cher(e)s lecteurs(trices), ce n'est pas une tâche facile de conduire des investigations sur un phénomène aussi complexe que celui de la corruption où la question essentielle de preuve est toujours difficile à matérialiser. Pour cela, trois (3) précautions ont paru essentielles :

- 1-Exigence de rigueur dans la démarche d'investigations ;
- 2-Persévérance dans la recherche de l'information fiable ;

Suite à la Page 2

Journalisme et corruption au Togo Alerte ! La plume est dopée

PP. 14 & 15



Togo L'appareil judiciaire brille par la corruption

PP. 8,9 & 10



PREFACE

3- Circonspection dans la diffusion éventuelle d'informations susceptibles de déclencher des procès devant les tribunaux.

C'est pourquoi, il fallu :

- d'abord assurer la formation des journalistes ;
- ensuite vérifier l'équilibre dans le traitement des informations mais également l'impartialité du journaliste ;
- enfin veiller à l'émergence de discussions responsables sur l'état de la corruption et les moyens de lutte contre le phénomène.

Je voudrais ici rassurer les lecteurs et lectrices que l'objectif visé à travers ces articles d'investigation n'est pas d'accuser un corps de métiers ou de jeter l'opprobre sur une catégorie de travailleurs mais plutôt de contribuer à l'éveil de la conscience professionnelle à tous les niveaux pour l'éclosion d'une gouvernance économique de qualité.

De ce fait, il serait infondé de désigner sans argument recevable le Togo comme un pays corrompu ; telle n'est d'ailleurs pas notre mission. De plus, il est aujourd'hui admis que la corruption reste et demeure un phénomène universel.

C'est pourquoi, la lutte contre la corruption doit être un devoir pour nous tous, citoyens du monde. En effet, la corruption constitue, à n'en point douter un véritable frein au développement économique et politique.

Je voudrais enfin saisir cette opportunité pour exprimer mes vives félicitations au Bureau Exécutif de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT), aux consultants formateurs ainsi qu'aux journalistes qui ont eu le courage civique de se pencher sur cette thématique délicate qui n'épargne pas également leur corporation.

Agréable lecture à toutes et à tous !

Jan Niklas ENGELS
Représentant Résident
Friedrich Ebert Stiftung
Cotonou-Bénin

Interview de M. Augustin Améga, S.G de l'UJIT: « Le journalisme d'investigation, n'est pas de la simple tautologie »

L'UJIT a lancé en février 2007, un programme dénommé « Presse et bonne gouvernance ». En quoi consiste ce programme ?

En février 2007, le Bureau Exécutif de l' UJIT a lancé en présence du Chargé de Programmes pour le Togo, à la Friedrich Ebert Stiftung, Rufin Godjo, le « Programme de reportages et d'enquêtes sur la corruption au Togo ».

Ce programme fait partie des projets proposés par l' UJIT au titre des activités de l'année 2007, dans le cadre du partenariat privilégié qui existe entre la FES et l' UJIT. Je profite ici de l'occasion pour remercier le Représentant Résident de la FES, M. Jan Niklas ENGELS, et tout le personnel de la FES, pour le soutien qu'ils apportent à la presse togolaise et surtout la qualité de la relation qui prévaut dans notre collaboration.

Cette année, nous avons été un peu en retard dans l'exécution de la programmation de nos activités, nous nous en excusons et espérons pouvoir tenir dans le chronogramme qui sera arrêté pour l'année 2008.

Pour revenir à votre question, disons que ce programme comporte deux volets. Le premier a consisté à coopter 10 journalistes qui ont effectués des investigations dans différents secteurs de la vie socio économique nationale où on note la persistance



Augustin Koffi AMEGA

d'actes de nature à porter préjudice à l'économie nationale.

Ces informations collectées par les journalistes lors de leurs enquêtes ont fait objet de rédaction d'articles. Ces articles ont été corrigés par le responsable de la cellule de formation de l'UJIT, le confrère Honoré Blao. Ensuite, ils ont été relus par le confrère François Laïbi, un grand nom du journalisme au Bénin, qui a été engagé pour cela par la FES. Nous remercions au passage M. Laïbi, pour son expertise dans le cadre de ce programme.

Les articles, une fois validés par la FES, vont être publiés dans un tabloïd de 24 pages. C'est le second volet du programme. Ces articles vont servir de repères pour les journalistes togolais, qui souhaiteraient produire des articles d'investigation.

Pourquoi ce programme alors que les journalistes publient déjà régulièrement des articles d'investigation dénonçant des crimes économiques ou autres forfaits économiques au Togo?

Ce programme vise un objectif général et deux spécifiques. D'abord, vous avez parlé d'articles d'investigation publiés dans la presse. Vous le savez, le journalisme d'investigation est un genre très exigeant. Le journa-

lisme d'investigation n'est pas de la simple tautologie.

Le journaliste d'investigation n'est pas un juge. Il n'est pas non plus un redresseur de torts, ni un perroquet qui répète et répand des rumeurs, ou se contente d'un document qu'on lui remet pour condamner un auteur présumé

politique, si nous ne nous approprions les exigences professionnelles, bien de journalistes seront bientôt régulièrement entraînés devant les tribunaux.

Ensuite, sur un autre plan, avec la perspective de la reprise de la coopération du Togo avec les

SOMMAIRE

Page 2 : Interview de M. Augustin Améga, SG de l'UJIT

Page 6 : Corruption aux frontières du Togo

Page 8 : Togo, l'appareil judiciaire brille par la corruption

Page 11 : Corruption des agents en uniforme sur les routes

Page 14 : Journaliste et corruption au Togo

Page 16 : Le parcours du combattant des agents retraités

Page 18 : Les faux frais, une réalité au Port Autonome de Lomé

Page 20 : La Commission anti-corruption, un instrument de contrôle ou un épouvantail politique?

Page 22 : La corruption hante les patients dans les services de santé

Page 24 : Présentation de la FES



Les journalistes en atelier de formation organisé par l'UJIT (Photo Archives)

de crime économique. Or, si vous parcourez nos productions, c'est ce à quoi se résume le journalisme d'investigation au Togo. Très souvent on balance dans les colonnes des journaux ou sur les antennes de la presse audiovisuelle des rapports administratifs et autres documents, avec en appoint des commentaires très peu respectueux de la présomption d'innocence. L'investigation est donc menée exclusivement à charge d'un tiers dont on ne prend souvent pas soin de recueillir la version.

Nous n'avons la prétention de donner des leçons à qui que ce soit. Mais nous estimons qu'avec l'évolution qui s'opère sur le plan

partenaires en développement, la presse doit s'outiller pour bien jouer le rôle d'éveilleur de conscience qui concourt à remettre le citoyen sur le droit chemin de la vertu. Contribuer à une gestion démocratique et transparente de la chose publique. C'est seulement en cela que nous mériterons le statut de «quatrième pouvoir».

Le troisième objectif, c'est en général l'amélioration de la qualité du contenu des organes de presse au Togo. Des articles d'investigations amèneraient à coup

sûr, à sortir du piège du tout sensationnel, qui en partie, s'explique par la rareté au plan de l'actualité politique.

Vous évoquez des exigences professionnelles en matière du journalisme d'investigation. Quelles sont donc ces exigences?

Je n'ai une fois encore, aucunement la prétention de donner des cours sur le journalisme d'investigation a qui que ce soit. Il nous est par ailleurs, tous loisible de consulter les ouvrages sur ce genre journalistique dont la noblesse ne fait aucun doute.

Il y a des exigences de fonds comme des exigences de forme. Des exigences dans la phase de préparation de l'enquête (définir avec précision le sujet, son angle de traitement, le discuter en conférence de rédaction, inventorier les sources, élaborer un plan d'investigation prenant en compte la stratégie de collecte de l'information...etc) Le recoupement des informations est essentielle pour l'exactitude de

l'information. Le journaliste d'investigation doit être patient.

Le journalisme d'investigation est un genre d'autant plus exigeant qu'il recourt aux autres genres journalistiques. Après la phase de préparation, de collecte, de définition de l'angle et autres, exigences de forme, les exigences de fond à la phase de rédaction se résument par cette formule bien connue de tous les journalistes: « dire sans nuire, montrer sans choquer, témoigner sans agresser, dénoncer sans condamner ». Nous n'oublierons pas non plus, les exigences d'ordre juridique. Très important pour s'éviter des procès inutiles.

Il y a malheureusement dans la presse togolaise, ici aussi comme dans d'autres domaines, une tendance à l'instrumentalisation de la dénonciation.

Sur un tout autre plan, certains pensent que le journalisme d'investigation ne sied qu'aux grands

dossiers économiques. Non! Le journalisme d'investigation est aussi proche du quotidien qu'il n'y paraît. Point n'est forcément besoin d'un «*Watergate*» ou de l'«*Affaire Lonato*» pour faire de l'investigation.

Une attention journalistique sur un vécu quotidien des concitoyens, sur un dysfonctionnement d'un service public ou d'une ONG peut bien donner lieu à une enquête tout aussi utile pour édifier le public que des révélations sensationnelles bien moins aisées à cerner qu'à justifier devant les juridictions.

Les articles publiés à l'occasion de ce programme, ne sont pas exempts d'insuffisances, malgré les différentes expertises auxquelles on a recouru. Mais les phases de collectes de l'information et de la définition de l'angle de traitement ayant été mal conduites, voila les résultats auxquels nous sommes parvenus et qui sont cependant de loin, meilleurs à ce qui couramment se pratique dans nos rédactions. Ceci démontre combien le jour-

L'UJIT et ses ambitions

Créée en 1993, l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) est venue remplacer l'Association des Journalistes Indépendants du Togo (AJIT) qui a vu le jour dans les tourmentes du vent de l'Est dans les années 90. Elle avait pour mission d'amener les autorités à réellement libéraliser la presse au Togo. Elle s'est donnée pour objectif de former, recycler et sensibiliser les jeunes diplômés sortis fraîchement des

universités et qui veulent faire carrière dans la presse privée. C'est au vue de l'ampleur du travail à abattre et du nombre croissant des diplômés qui embrassent la profession journalistique que l'AJIT a été transformée en Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) afin de mener à bien la mission qu'elle s'est assignée.

Avec l'appui de son partenaire privilégié qui est la Friedrich Ebert Stiftung basée à

journalisme d'investigation est un genre du métier, qui exige des professionnels un apprentissage particulièrement rigoureux.

Par Abass Isaac
Propos recueillis par Abass Isaac
Cotonou au Bénin. L'UJIT s'est lancée dans la formation des nouveaux venus dans la presse sur le tas. A partir des B.A. BA de la profession qu'ils ont réussi, les journalistes formés sont donc outillés et exercent avec dévouement et abnégation la profession au sein de plusieurs rédactions.

Aujourd'hui, avec l'effort qu'a eu à fournir l'UJIT et qu'elle continue de fournir pour recycler les journalistes, le

travail dans les organes de presse a beaucoup évolué et positivement.

Sur un autre plan, l'UJIT se bat pour préserver et promouvoir la liberté de la presse. C'est ainsi qu'elle a eu, à plusieurs reprises, à intervenir dans les différents cas où cette liberté est menacée. Ce qui explique d'ailleurs les nombreuses alertes qu'elle lance en direction des organisations internationales de défense de la liberté de presse, de même que les appels à la mobilisation derrière des confrères menacés subrepticement de la loi du silence ;

L'UJIT a mené plusieurs démarches auprès des autorités du pays et au plus haut niveau de l'Etat lorsque le code de la presse et de la communication a souffert de modifications à répétition la rendant plus répressive voire liberticide. L'heureuse conséquence de ces démarches a été l'adoption par notre pays d'un nouveau code qui proscrit toute privation de liberté pour délits de presse. Un code beaucoup envié par plus d'un pays de la sous région.

L'UJIT qui avait balbutié en l'an 2005, a retrouvé son ardeur depuis la mise en place d'un nouveau bureau qui a tout fait pour sortir la tête de l'association de l'eau. C'est ainsi que plusieurs de ses membres qui avaient perdu confiance en l'Union sont revenus. Et pour cause. Il y a un nouveau souffle qui a été insufflé à l'association et qui a redonné confiance aux anciens membres qui avaient commencé par prendre la tangente.

Le nouveau bureau a également rouvert les

adhésions et en moins d'un an, elle a enregistré plusieurs dizaines de demandes d'adhésion et fait admettre plus d'une quarantaine de nouveaux membres.

Plusieurs chantiers comme, le rassemblement des journalistes togolais dans une seule et unique association ainsi que le renforcement de la confraternité sont en train d'être réalisés, sans parler des séminaires de formations.

Les autres chantiers qui attendent l'Union dans les prochains jours et sur lesquels l'UJIT travaille ardemment, sont entre autres : la signature d'une convention collective, la création d'une seule et unique association des patrons de presse d'une part et un syndicat unique pour les journalistes du public comme du privé de l'autre, la poursuite du renforcement des capacités de ses membres, l'incitation à l'excellence dans l'exercice de la profession, la contribution au renforcement des capacités des organes de presse.

Elle œuvre également pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias ainsi qu'à l'accès de celles-ci aux postes de décisions.

Comme on le constate, plusieurs projets initiés par l'UJIT ont permis à ses membres et à d'autres journalistes non membres de bénéficier des séances de formations. Ce qui leur permet aujourd'hui d'être mieux outillés pour affronter les différents obstacles qui sont inhérents à la profession.

L'UJIT continuera ce combat de liberté de la presse afin de remettre en confiance chacun des acteurs des médias au Togo. Pour cela, plusieurs autres projets

l'attendent l'année prochaine dans le cadre du renforcement des capacités des journalistes. Les ambitions de l'UJIT sont donc énormes.

Les Bureaux qui ont dirigés l'UJIT ont eu depuis la création de l'Association, successivement à leur tête : Messieurs Guy Mario Abalo, Gabriel Baglo, Daniel Lawson Drackey, Peter Dogbé et aujourd'hui, Augustin Koffi AMEGA.

Corruption aux frontières du Togo :

Bref récit de la manifestation du phénomène

Connue comme étant une des gangrènes de l'économie nationale, la corruption aux postes frontaliers du pays, est presque un tabou. Une brève immersion aux frontières de Aflao et de Sanvee-Condji, permet de vivre la manifestation du phénomène...

Mardi 10 avril 2007. Nous sommes à la frontière d'Aflao, frontière que le Togo partage avec le Ghana. Des portefaix, des sous-traitants et autres négociants s'affairent. Un

papiers sont conservés dans l'autre, le chauffeur repart, en moins d'une minute de formalité. Trop brève, pour ne pas susciter de la curiosité.

papiers s'envolent, sous le souffle du vent. La pierre ici, c'est évidemment de l'argent de la corruption. Un geste qui vous épargne toute vérification et donc toutes tracasseries.

Des sources proches de l'administration douanière estiment à une centaine de bus



Sanvee-Condji

minibus de marque Toyota de 15 places rempli, transportant de tomates, arrive en provenance du Ghana. Le chauffeur descend du véhicule, pendant qu'une bonne dame, propriétaire de la marchandise est confortablement assise devant.

Entre blagues, rires sarcastiques et une main tendue aux agents des douanes, pendant que les

Interrogé une fois au-delà de la barrière du poste frontalier, le chauffeur tout confiant déclare pour justifier l'empressement avec lequel la formalité a été accomplie : « j'ai mis une pierre sur le dossier ». Une expression imagée, qui signifie que dans l'administration publique, si vous ne déposez pas une pierre sur votre dossier, les

et autres camions, les engins à vocation commerciale qui font l'objet de ces pratiques au quotidien à la frontière d'Aflao.

Ce mardi, la frontière d'Aflao connaît une accalmie inhabituelle. Mais, les agents de la Police nationale tout comme les douaniers, ne chôment pas pour autant point. Ils trouvent la contrepartie du manque à

gagner que leur cause la rarefication des voitures ce mardi, auprès des passants.

Curieux droits de passage

Outre les voitures et camions, les autres usagers du poste frontalier d'Aflao font l'objet de racket de la part des agents de l'immigration et autres jeunes gens qui les aident dans leur travail. Toute personne venant du Ghana pour le Togo, doit se soumettre au contrôle des agents de l'immigration. Soit la personne a le passeport et le carnet jaune, elle passe des fois sans payer, soit elle ne les a pas, et elle verse une somme de 10.000 Cédis soit 525 francs Cfa. Ceci sans le moindre reçu. L'argent est d'ailleurs remis dans un geste de discrétion et d'embaras.

Assis non loin des policiers, les agents des forêts. Pour eux, les passants, qu'ils aient des bagages ou pas, doivent verser 100 à 150 francs Cfa. Aucun reçu n'est délivré ici aussi. Plus curieux encore, cette somme n'est pas perçue par des agents en tenue, mais par de jeunes gens, sous leurs regards complices et approbateurs.

Tous les passants se plient fatalement à ce racket.

« Je ne veux pas qu'on me perde le temps. C'est pourquoi à chaque fois que je traverse la frontière, je me prépare pour verser ce qui est demandé par les douaniers, les policiers ou encore les jeunes gens qui les assistent. Peu importe ce

que je transporte, ou les pièces d'indenté que j'ai en ma possession », déclare Jeanette Mébounou, commerçante.

Aflao et Sanvee Condji, même pratique

Ce qui se passe à Aflao, n'est pas différent de la situation qui prévaut à Sanvee-Condji, frontière que se partage le Togo et le Bénin. La seule nuance c'est que ici, ce sont les Nigériens qui sont particulièrement ciblés par les agents et leurs assistants. Qu'ils montrent ou pas leurs pièces d'identité, les ressortissants du géant voisin de l'Est, doivent verser l'équivalent de 500 francs Cfa avant de passer. « Ne vous plaignez guère pour eux. Malgré les dispositions de la CEDEAO, qui prescrivent la libre circulation des personnes et des biens, les Nigériens font des misères aux ressortissants des autres pays de l'espace Cedeao, à leurs frontières. Beaucoup de Togolais viennent ici, se plaindre à nous et nous encourageant à leur rendre le traitement réciproque » justifie Pascal (35ans) qui se présente comme un collaborateur des policiers.

Mercredi 11 avril 2007, la frontière de Sanvee-condji grouille de monde. Pendant que les douaniers scrutent les contenus débarqués des Camions, en provenance du Nigéria, leurs collègues de la Police nationale remplissent pour certains les formalités de visas pour les passants, pendant que d'autres faisant le piquet à l'entrée, trient les passants ayant des pièces d'identité en cours

de validité et ceux qui n'en ont pas. Vient ensuite la séance de collecte des « droits d'entrée », à la tête du passant, voire de sa nationalité.

La frontière de Sanvee-Condji est très convoitée par les agents des Douanes et de la Police nationale. Considérée comme une frontière juteuse, ce sont des agents qui sont dans les bonnes grâces de la haute hiérarchie qui y sont affectés. Une façon d'encourager la corruption qui permet aux agents de s'enrichir illicitement à ce poste frontalier. « Même les décideurs le savent. Tous ceux qui viennent ici, repartent avec de petites fortunes selon leurs rangs et leurs postes » témoigne Philippe, transitaire au poste frontalier de Sanvee-Condji.

La brève immersion aux frontières est loin de permettre, une description détaillée du phénomène bien connu de la corruption aux frontières. Un phénomène qui nécessite un audit pour évaluer son impact réel sur l'économie nationale.

Tchaboré BOURAIMA
(Journal Le Messager)

Togo : L'appareil judiciaire brille par la corruption

Perception à outrance de pots de vin, jugements à la tête du client... la justice togolaise est plongée depuis quelques années dans une spirale de corruption. Longtemps critiqué pour son inaction, l'Etat qui semble décidé à arrêter la descente aux enfers a mis en route un programme de modernisation de la justice dont les citoyens attendent les réels aboutissements.

Par Etonam Akakpo-Ahiany (Syfia Togo)

Elodie, jeune dame, 40 ans environ, rumine sa colère contre la justice togolaise. Avec amertume, elle raconte ses péripéties dans un litige foncier. "Après être reconnue propriétaire d'un terrain par le Tribunal de première instance de Lomé, j'ai été informée de ce que la partie adverse a fait appel du

auprès d'un magistrat à la cour. Une fois assis, mon hôte me déclare: "le magistrat en charge de votre dossier sait que le terrain est votre propriété. Mais, puisque vous avez affaire à des gens puissants, il m'envoie vous demander de payer six cent mille francs afin que justice vous soit rendue et que votre propriété ne

de report en report et c'est tout récemment qu'il s'est tenu grâce à l'intervention d'un juge auprès de qui je me suis plainte".

Pour avoir eu le malheur de chasser un homme d'une ethnie autre que la sienne de ses terres, Kouami H. est détenu depuis plus de deux ans dans les geôles de la Prison civile de Lomé. Depuis lors, il se retrouve dans le collimateur d'un avocat qui lui fait voir de toute les couleurs. "Quelque temps après mon incarcération, il (l'avocat, ndlr) m'a approché et a promis me libérer contre 300 mille francs CFA. J'ai aussitôt fait vendre au



procès. A quelques jours de la tenue du second jugement, j'ai eu la visite d'un monsieur qui s'est présenté comme démarcheur* (voir encadré)

tombe pas dans les mains des vautours. Indignée, je lui ai demandé de sortir immédiatement de chez moi. Mais juste après, le procès est allé

village tous mes biens pour lui donner l'argent. Contre toute attente, il est revenu me dire que cela est insuffisant car le magistrat qui doit me faire sortir

en demande plus. Aujourd'hui, ma famille est réduite à mettre en vente la seule parcelle qui lui reste" confie-t-il visiblement désespéré. Ces propos montrent à bien d'égards que l'appareil judiciaire est corrompu au Togo. Comme l'a dénoncé la Commission nationale de lutte contre la corruption et le sabotage économique dans sa publication mensuelle de juin 2004, à la justice « la quasi-totalité des affaires ne se règlent que par la corruption, c'est-à-dire à coup de francs CFA ».

Une justice à la tête du client !

« Rien ne me fait peur quand il s'agit d'aller devant les tribunaux. Tant que j'aurai de l'argent, j'ai l'assurance que toutes les décisions seront en ma faveur », affirme avec assurance Abdel K., Homme d'Affaires à Lomé. En effet, dans les cours et tribunaux, la perception des pots de vin par les préposés de l'Etat dans l'exercice de leur fonction est devenue monnaie courante. Plus surprenant, les décisions de justice sont souvent prises à la tête du client. Beaucoup rapportent que des juges prennent des dessous de table de l'une ou parfois des deux parties en conflit et tranchent en faveur du plus offrant. Ceci dans l'irrespect total des textes de la République notamment de l'article 208 alinéa 2 du code de procédure pénale stipule en substance que « tout officier public, magistrat, ou préposé d'un service public qui aura sollicité ou agréé des dons, promesses, avantages de toute nature en vue d'accomplir un acte de sa fonction, non sujet à rémunération particulière se

verra poursuivre de un à cinq ans d'emprisonnement ».

Pour Martial Akakpo, avocat et Président de l'Observatoire Togolais de la Bonne Gouvernance (OTBG), les origines de la corruption qui gangrène l'appareil judiciaire remontent au début des années 1990, période à laquelle, le ministère de la justice a été amputé de 50% de son budget du fait des difficultés financières rencontrées à l'époque par l'Etat. Cette réduction budgétaire couplée à la suspension de l'aide internationale au Togo en 1993 pour "déficit démocratique" a durement affecté le système judiciaire dans son ensemble. Les juridictions se sont retrouvées dans l'obligation d'assurer elles-mêmes leur fonctionnement sur les recettes de leurs greffes ; les magistrats ont vu leurs conditions de travail se détériorer au point où ils en manquaient jusqu'aux fournitures de bureau. "Du moment où les magistrats se sont mis à acheter de leur propre poche les bics alors qu'ils avaient un faible salaire, ils ont vite été emportés par la spirale de la corruption et tout l'appareil judiciaire s'en est suivi" explique Martial Akakpo.

Les citoyens ne croient plus en leur justice .

Cette cause est bien loin d'être l'unique. Dans les milieux proches des magistrats, on affirme que l'ingérence du pouvoir politique dans le pouvoir judiciaire en est pour grand chose. "Lorsque les hommes politiques ont commencé par dicter des décisions de justice aux magistrats, ces derniers ont abandonné leur art pour essayer de monnayer de diverses manières, l'opportunité que leur offre le

comportement des politiques" déclare une éminente personnalité du système judiciaire. Elle ajoute.: "Au temps du feu Président Gnassingbé Eyadema, le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) a convoqué certains magistrats qui avaient commis des fautes très graves. Au lieu de répondre à l'invitation, ces magistrats indéliçables sont partis voir le président qui a fait venir à sa résidence de Lomé 2, les membres du CSM qu'il a sermonné devant les magistrats fautifs".

Aujourd'hui, la conséquence de cette situation est que « Les citoyens ne croient plus en leur justice: Même s'ils y croient, c'est en pensant qu'avec l'argent ils peuvent gagner tout procès », déplore sous anonymat un ancien magistrat. «On jette les citoyens en prison pour des choses insignifiantes. Et gare à toi si tu as affaire à un haut placé, c'est fini pour toi. On ne te donne même pas le droit à la parole avant de te sanctionner. Nos droits sont tellement bafoués que finalement, nous ne sommes plus protégés par notre propre justice qui est devenue une bête noire pour nous"» dénonce Yaovi Nevamé, conducteur de taxi moto.

Selon les résultats d'une étude-diagnostic de l'appareil judiciaire menée en 2004 par l'Etat avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), cette situation a aussi engendré une insécurité juridique et judiciaire dont les signes les plus marquants sont, entre autres, le ralentissement

du développement du secteur privé, le manque d'attrait de l'investissement étranger et les difficultés d'intégration du pays dans l'économie mondiale.

Des bailleurs de fonds pour sauver la justice !

Souvent indexés comme étant au centre de la corruption de l'appareil judiciaire, les magistrats se défendent. *« Nous n'entretiens pas tous la corruption au sein de l'appareil judiciaire. S'il est irréfutable que beaucoup de nos collègues s'adonnent à cette pratique, il n'en demeure pas moins qu'il en existe qui s'évertuent à travailler dignement selon les règles de l'art pour que la justice soit au service des citoyens »* déclare Donu Kodjo, membre du bureau exécutif du Syndicat des Magistrats du Togo (Smt). Face à l'ampleur du phénomène, nombreuses sont les personnes qui appellent à une réforme en profondeur du système judiciaire afin de tordre le cou à cette corruption qui n'a que trop duré. L'Etat semble en être conscient. Avec le concours de ses partenaires étrangers (la France), et les institutions internationales (le PNUD et l'Union Européenne), il a lancé en août 2005, un programme de modernisation de la justice dont le but essentiel est l'établissement sur cinq ans d'une justice indépendante, efficiente, accessible à tous, y compris les populations les plus vulnérables. Outre l'amélioration du fonctionnement des juridictions, le renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires de justice, de même

que l'implantation d'un contrôle juridictionnel de l'action administrative, ce programme prévoit redynamiser le Conseil supérieur de la magistrature qui se chargera de sanctionner les magistrats corrompus en vue d'assainir l'appareil judiciaire togolais.

Mais devant ces réformes annoncées, plus d'uns sont sceptiques. Pour le magistrat Donu Kodjo, la fin de la corruption au sein de l'appareil judiciaire dépend avant tout d'une réelle volonté des responsables politiques. *« Une fois que cette volonté sera une réalité, les autorités politiques ont le devoir d'œuvrer pour que les*

structures qui animent l'appareil judiciaire soient des structures républicaines et fonctionnent comme telles. Le pouvoir politique doit cesser d'interférer dans le judiciaire. Et les autorités doivent désormais nommer des responsables de tribunaux sur la base de compétence et non d'acointance politique » prévient-t-il. Et de marteler: *« quant aux magistrats, ils doivent constamment avoir à l'idée qu'on ne vient pas à la magistrature pour s'enrichir mais pour rendre le droit ».*

Les démarcheurs troquent la vérité judiciaire contre de l'argent

Tôt le matin, ils prennent d'assaut les couloirs du Palais de la Justice. A midi, ils se reposent à l'ombre des arbres du même lieu et en repartent tout souriant le soir, les poches bien pleines. Avec pour métier "démarchage" et pour profession "démarcheur", ils ne sont en réalité que des intermédiaires qui, de connivence avec des décideurs de justice, proposent leurs services aux justiciables. Service qui consiste à arranger une décision de justice en faveur d'un justiciable auprès d'un magistrat acquis à la pratique de rendre justice au plus offrant en lieu et place du droit.

Le contact facile, ces démarcheurs interpellent les justiciables qui s'amènent dans les cours et tribunaux du pays avec tout un arsenal de séduction. *« Bonjour Monsieur, Bonjour Madame. Quel problème vous emmène ici ? Vous avez en face de vous la personne idéale qui puisse vous aider à le résoudre. Du coup, ils vous exhibent une carte de visite frappée de messages alléchants du genre: « Avec nous le succès de vos procès est garanti, la réussite de vos procès fait notre affaire ».* Toujours pour convaincre, ils s'octroient des titres faramineux: avocat, huissier de justice, attaché auprès de tel magistrat etc. A la tête du client ou selon la complexité de l'affaire, ils prennent généralement entre 50 et 500 mille FCFA et même parfois au-delà. Une fois le marché conclu avec le justiciable, les démarcheurs passent voir le juge et prennent leur commission. Depuis plus d'une décennie, ces débrouillards jouissent et continuent de jouir du privilège de faire rendre la justice à la tête du client. Mais jusqu'à quand? Nul ne saurait le dire, mais beaucoup d'observateurs espèrent qu'un heureux aboutissement du programme de modernisation de la justice sonnera le glas de cette « profession ».

Etonam Akakpo- Ahiany

Corruption des agents en uniforme sur les routes :

Du racket en stock

Il ne se passe un jour sur nos routes sans que le racket ne soit observé. Et le plus souvent au vu et au su de tous, sans la moindre gêne de la part de l'agent commis à faire respecter les règles. Malgré le « plan routier » mis en place par les autorités togolaises, la corruption ne cesse de gagner du terrain. Reportage.

Par Jean-Claude Akouété ABALO,
Kyrielle et Afrik.com

Nous sommes à la gare routière d'Agbalépédogan à l'ouest de Lomé, il est midi. Dans un minibus de 9 places, nous sommes 14 personnes à bord, en

fesse, les pieds immobilisés. Les quelques « Ooh ! Chauffeur, nous allons mourir » de 2 ou 3 passagers ne dissuade pas le chauffeur. Cette leçon de morale n'est qu'éphémère et vite oubliée par les uns et les autres. Après la ronde des racoleurs, démarcheurs zélés, qui s'occupent à vous pousser dans un « bon taxi », et se faire remettre 50 ou 100 F par le chauffeur pour service rendu, notre taxi fait un premier arrêt. Au départ de la station, le syndicat soutire 200 francs prévus pour le chargement. Il paie ensuite le ticket de stationnement qui est de 200 francs par jour, puis 200

fait que régler ce « petit problème » par « des pièces » durant tout notre parcours.

Sur près de 420 Km de trajet entre Lomé et Kara, le minibus s'est arrêté six (6) fois à des postes de contrôle de policiers, de gendarmes, et douaniers.

D'abord à Adetikopé, (à l'entrée de Tsévié), les douaniers, postés ici et là comme par hasard, lui soutire 1 000 F. À Notsé, les policiers lui réclament 2000 F; mais il se débat et leur remet un billet froissé de 1 000 F. Entre Anié et Nyamassila, quatre gendarmes nous firent signe de s'arrêter. Il demande à voir les pièces du véhicule. Une fois



direction de la ville de Kara au Nord du pays. Chemin faisant, deux autres passagers viennent s'ajouter avec chacun un enfant de 7 à 10 ans qu'ils portent sur leurs genoux. Nous nous retrouvons chacun assis sur une

francs de la mairie. Au passage, il doit offrir un « petit cadeau » (500 francs au moins) aux agents de sécurité chargés de contrôler les tickets de stationnement. Notre bus n'a pas ses pièces à jour. Et le chauffeur Mensavi n'a

encore, les billets de banque ont parlé. Le chauffeur a versé 2000 F non négociable. Une situation qui lui a fortement déplu. À Pagala et okodé (à l'entrée) et enfin à Bafilo, le chauffeur s'est garé à distance de l'homme en

uniforme, est sorti de la voiture avec son livret de bord en main après y avoir pris soin de glisser soigneusement une pièce de 500F entre les doigts, ou parfois un billet de 1000F. Il est toujours revenu et à redémarré après deux à trois minutes environ. Les deux fois où l'opération lui a pris plus de cinq minutes, ce fut à Sokodé et à Bafilo quand il glissa entre ses doigts une pièce de 100F empruntées à un passager. Tout le monde a vite compris qu'il a dû échanger longtemps avant de se faire accepter « *les miettes* ».

Quelques kilomètres après, et nous voilà à l'entrée de la ville de Kara. Là, ce sont les militaires qui nous ont accueillis. Avec un air beaucoup plus sérieux, ils ont juste jeté quelques coups d'œil dans nos bagages, puis nous ont fait signe de la main de passer. A la fin du voyage vers 18h après près de 6h de route, notre chauffeur fait le bilan de la journée. Il me confie avoir distribué gracieusement près de 8500F aux agents routiers, mais il ne s'était pas endetté. Ce qu'il a sans doute récupéré sur les frais de surcharge, même s'il ne le précise pas.

Des difficultés malgré le « plan routier »

Le plan routier a été mis en place par les autorités togolaises pour permettre une libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire. Il consiste à réduire les postes de contrôle douaniers et policiers sur les différents axes routiers.

« *En principe, l'axe routier qui devait faciliter les échanges économiques entre les différentes régions est devenu totalement*

inopérant en raison des attentes insupportables aux postes de contrôle policiers tatillons », s'indigne une commerçante qui voit ses mangues pourrir sous l'effet de la chaleur due aux multiples arrêts.

« *Il ne suffit pas de mettre sur pied un plan routier; le plus important est de s'assurer que les différents départements en charge des contrôles frontaliers (douanes, police, etc...) fassent preuve d'efficacité* », a noté Mme Anca Dumitrescu de la Banque Mondiale, se prononçant sur les comportements peu courtois des agents routiers.

Une parade : se garantir l'appui d'un militaire, mais...

Pour se faire moins raquetter par les hommes en uniforme, certains chauffeurs acceptent souvent de réserver le siège coté non chauffeur à un militaire ou à un autre corps habillé. « *Ils nous assurent la couverture auprès de leurs collègues sur la route. C'est eux notre visa. Nous prenons soins d'eux de telle sorte qu'ils ne paient rien, ou juste le minimum pour le voyage* », confie Amados, un chauffeur. Certaines fois, les conducteurs de taxi abusent de la « *générosité* » des agents routiers. « *Il nous arrive souvent d'abuser de nos petits gestes et cadeaux à l'endroit des agents routiers* », reconnaît Kovi, conducteur de taxi à Lomé. Ils sont pour la plupart dépouillés par les maîtres, les agents de sécurité chargés du contrôle routier.

Parfois, la pitié n'a pas de place. Les chauffeurs sont livrés à la vindicte. Sur les différentes routes du Togo, il y a les agents de

sécurité qui ne plaisantes pas. Leur « *prix* » n'est pas révisable. S'ils te disent 2000 (CFA), vaut mieux les leur donner tout de suite et éviter tout marchandage (voué d'avance à l'échec). De même, il y a aussi des agents de sécurité « *raquetteurs* ». Il suffit aux conducteurs de leur assurer l'habituel « *café* », (entendez, 100 ou 200 francs) et vous pouvez circuler librement.

Syndicat d'argent ou syndicat politique

« *Les chauffeurs eux-mêmes ne se comprennent pas entre eux. Ils ont plusieurs syndicats. Malgré tout, c'est les mêmes problèmes. Ils n'arrivent pas à se comprendre* », a lancé un policier qui a requis l'anonymat. Une situation que le Secrétaire Général du SYLICONTO (Syndicat Libre des Conducteurs du Togo) ne dément pas.

« *Nous avons trois groupes de syndicats ici au Togo. L'un est apolitique, l'autre est un syndicat d'argent, et le troisième est politique. Ces deux derniers sont créés exprès pour nous torpiller, et nous diviser* », confie-t-il. Plus loin, il ajoute : « *Si jusqu'à ce jour l'Etat ne s'est jamais prononcé sur ce problème, c'est que ça lui profite* ».

Que faire ?

Le racket des forces de l'ordre a toujours fait corps avec la prolifération des barrages routiers. « *La seule prolifération des contrôles routiers cause beaucoup de désagrément à notre économie* » a souligné le

Président de l'Observatoire Togolais de la Bonne Gouvernance, Me Martial Akakpo. « Le phénomène est très complexe. De nos jours, il est difficile d'avancer des chiffres en ce qui concerne la rançon des agents de contrôle routier », a-t-il déclaré. Tout compte fait, on estime le racket des agents de l'ordre sur nos routes qui génère en moyenne la somme totale de 15 milliards de nos francs (selon une enquête réalisée en Avril 2004 sur l'axe nord-sud aux postes de contrôles réels et fictifs).

« Malgré cette incessante collecte de fonds, ajoutée au système des péages instaurés il y a à peine un

an sur les différents axes routiers togolais, le phénomène est resté changé. Les fonds collectés n'ont jamais servi à améliorer le réseau routier qui devient de plus en plus meurtrier », déplore un passager.

En 2006 par exemple, les accidents de la circulation ont fait près d'un millier de victimes au Togo, selon un constat des autorités togolaises. « Ceci témoigne de l'état comateux du réseau routier où il est courant de voir des flaques d'eau en pleine chaussée », constate Edoh Koffi, ingénieur en génie civil.

« Où est passée la Commission Anti-corruption et de lutte contre le sabotage économique instituée

par l'Etat Togolais ? », s'interroge un conducteur visiblement affecté.

La politique de l'assainissement de l'économie menée par les autorités gagnerait à mettre fin au racket en faisant preuve de volonté politique. Après les séminaires et autres campagnes de sensibilisation sur le racket, il est temps de passer à la phase des sanctions des agents véreux. Telle est la proposition faite par l'Observatoire Togolais de la Bonne Gouvernance. En attendant que les dispositions ne soient prises par les autorités, le sujet continue d'animer les débats.

**Sincères Remerciements à
la Friedrich Ebert Stiftung
pour son appui à la
réalisation de ce
programme de reportages
et d'enquêtes sur la
corruption au Togo**

Journalisme et corruption au Togo

Alerte ! La plume est dopée

Le journaliste dans l'exercice de sa profession est tenu de refuser de l'argent ou tout autre libéralité contre services, dispose le code de déontologie. Mais, dans la pratique, et dans certains médias togolais, la concussion, l'escroquerie et la cupidité prennent le pas sur l'éthique et la déontologie.

Par Jacqueline NYARLEY-TASSI (Le Changement)

Courant janvier 2007, un expatrié français eut la visite du directeur d'une publication de la

sans protection avec nos sœurs. Vous ne devriez pas vous illusionner sur les ennuis que ces faits extrêmement

des policiers avant de se rendre compte de ce qui lui arrivait. En guise de règlement, le français exigea non seulement les 300.000 F CFA que le journaliste avait pu difficilement réunir, mais aussi un test de dépistage aux frais du pauvre Directeur de publication menacé de poursui-



place, lequel prétendait détenir un dossier explosif sur le Français.. Il était prêt à surseoir la publication si ce dernier lui versait la rondelette somme d'un million de francs CFA. « Nous détenons, déclara-t-il en substance des informations, preuves à l'appui, faisant état de votre séropositivité au VIH et qui indiquent que malgré cette situation dont vous avez pleine conscience, vous entretenez des rapports sexuels

graves peuvent vous causer, une fois publiés dans les journaux ! Alors... ». L'intéressé qui prétendait n'avoir pas d'argent, obtint du journaliste mercenaire une révision à la baisse de la somme initialement exigée. Comme avance, il versa une somme de 300.000 F CFA avec la promesse de solder le compte quelques jours plus tard. Au jour convenu, tout confiant, le journaliste se pointa au rendez-vous où il fut cueilli par

tes judiciaires au cas où les résultats du test seraient négatifs.

L'un des maux qui gangrènent les médias togolais, est sans nul doute la corruption. Le phénomène qui se fait beaucoup plus visible dans la presse privée prend des proportions inquiétantes au point de susciter des spéculations moins élogieuses à l'encontre des journalistes. Ceux-ci se voient traiter de tous les

noms d'oiseaux. « *Des mercenaires de la plume, journalistes alimentaires sans égard pour l'éthique et la déontologie de leur profession pourtant noble* » s'indigne un cadre de l'administration, très consterné par l'ampleur du phénomène qui au Togo, se manifeste sous plusieurs formes.

D'après le Président de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), M. Francis Pedro Amuzun, « *la corruption est multiforme au niveau des médias. D'abord, le plus courant, c'est que les journalistes vont sur les lieux de reportage et réclament de l'argent aux organisateurs. Ce qui va à l'encontre du code de déontologie. Il y a d'autres qui non seulement réclament de l'argent mais aussi vont de service en service pour dire : « nous avons des dossiers sur vous. Si vous ne donnez pas d'argent, nous allons les publier. Ceci est une violation flagrante du code de déontologie. Il y a même au jour d'aujourd'hui, un groupe de journalistes dénommé par les collègues G16 qui est devenu le G18. Ils circulent et cherchent partout où il y a des conférences de presse pour se pointer et informer les autres membres qui arrivent, inscrivent leur nom, et menacer les organisateurs pour de l'argent ».*

La forme de corruption la plus pernicieuse qui défraie la chronique, s'apparente à la concussion qui, pour le cas d'espèce, consiste pour le journaliste à demander à autrui de le corrompre. D'aucuns parlent d'escroquerie. Mais toujours est-il que, dans la plupart des cas qui marchent, les victimes sont toujours consentantes. Mais parfois le subterfuge tourne mal. Par exemple, le Directeur de la publication et celui de la Rédaction d'un nouvel organe paru dans les kiosques cette année 2007, tentèrent le même scénario, à quelques détails près, con-

tre un homme d'affaire européen. Ils voudraient lui soutirer 5 millions de F CFA. Mais leur interlocuteur réussit de façon subtile à alerter la police qui débarqua et sans cérémonie passa les menottes aux journalistes arnaqueurs.

Hommes d'affaires ou Hommes politiques, vecteurs ou victimes ?

La propension de la corruption au sein des médias, n'est pas le fruit du hasard. Le fait que dans les milieux d'affaires, les hommes politiques ont des intérêts à défendre, fait que ces derniers n'hésitent pas à manipuler la presse contre de l'argent. Ils sont nombreux ces hommes d'affaires opérant à Lomé et qui, oeuvrent dans l'espoir de demeurer dans les bonnes grâces de la presse. Ils octroient des faveurs à des journaux qui se chargent de les défendre dans leurs colonnes, chaque fois que leurs intérêts sont affectés.

Il arrive que le journaliste soit payé pour écrire contre une personnalité, une société ou une association afin de la discréditer. Généralement, un journaliste qui publie un article sensible ou compromettant affectant les intérêts ou l'image d'une personnalité est approché par celle-ci qui lui demande contre espèces sonnantes et trébuchantes, de revenir sur le dossier en vue de la blanchir. En 2004, le journal « *Forum de la Semaine* », s'insurge dans ses colonnes contre des mesures arbitraires décrétées par la Société Générale Immobilière (SGI) au Port Autonome de Lomé en vue d'étouffer et de spolie les importateurs locaux de véhicules « *Venus de France* ». Quelle n'a pas été la stupéfaction de ce journal de se faire proprement savonné dans des journaux de la place. Déjà dans les années 90, « *Kpakpa Désenchanté, le satirique paraissant les mardis* » avait, dans

les règles de l'art dénoncé des pratiques jugées peu orthodoxes du libanais multi milliardaire Tabchoury qu'on ne présente plus dans les milieux d'affaires. Il fut automatiquement pris à partie par une catégorie de journaux, dont certains ont gardé à ce jour la réputation de la contre-attaque monnayée.

La progression du phénomène inquiète les organisations professionnelles, et certaines institutions dans le pays. Outrée par ces pratiques déloyales et déshonorantes pour les médias, la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication, (HAAC), l'instance de régulation s'est employée à rappeler à l'ordre les médias auteurs de ces actes.

L'UJIT de son côté a placé la célébration du 3 mai 2007, journée internationale de la liberté de presse, sous le sceau de la dénonciation de la corruption dans les médias.

L'Observatoire Togolais des Médias, aussi s'emploie à dénoncer les dérives.

Ces prises de positions n'ont pas inversé la tendance. Il importe cependant de relever que la précarité de la condition du journaliste (salaires insignifiants, absence de couverture sociale) l'expose à la corruption et à la manipulation. Pour éradiquer ce mal qui discrédite toute la corporation, des efforts sont déployés dans le sens de la professionnalisation du métier au Togo. A l'Etat de remplir ses engagements vis-à-vis des médias privés qui sont les plus exposés au phénomène. Au risque de voir l'instrument de dénonciation de la corruption totalement infesté et rouillé par la corruption elle-même.

Fonction publique togolaise:

Le parcours du combattant des agents retraités

Après 25 à 30 ans de durs labeurs, intervient à 55 ans pour la plupart, la retraite censée correspondre à une période de repos mérité. Faute de s'être bien informés et préparés en amont, la grande majorité des retraités redoutent les tracasseries administratives et longue file attente avant de percevoir leurs pensions.

Jean-Pierre Bawéla
Journal Le Destin

A 57ans, cet enseignant retraité, peine depuis deux ans pour toucher sa pension. En mars 2006,

des « démarcheurs ». Il a dû perdre plusieurs mois avant d'y parvenir. Dans les couloirs de la CRT, ils sont nombreux ces démarcheurs qui proposent leurs services aux retraités qui viennent faire des formalités. Sous prétexte de les aider, ils leurs prennent de l'argent sans que les formalités ne puissent aboutir. Plus choquant encore, M. Zinsou, la cinquantaine, ancien agent des Travaux Publics, et victime du système, ne trouve plus d'autre alternative. « Que faire si vous êtes dos au mur et que vous voulez à tout prix faire passer votre dossier ? Il vous faut

Comme ces fonctionnaires à la retraite, nombreux sont ces retraités qui se sont retrouvés dans une situation identique ou tout au moins similaire, au moment de déposer ou de suivre leur dossier en étude au niveau du CASEF à Lomé. Nombre de retraités, naïfs pour la plupart, sont pris par cette nasse des intermédiaires qui sont sans vergogne. Mais si certains ont vécu en direct ou frôler cette escroquerie, d'autres la suspectent et tiennent pour responsable toute l'administration, et parfois même, le gouvernement qui ne fait rien



lors des formalités de demande de pension à la Caisse de Retraite du Togo (CRT) dans l'immeuble du Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF) à Lomé, une irrégularité a été constatée dans son dossier. Pour compléter son dossier, il n'a pas voulu se faire aider par

alors jouer sur les relations. Si par chance vous connaissez un agent de la Caisse des Retraites du Togo, vous êtes sauvé. Soit vous offrez un peu d'argent aux intermédiaires », explique-t-il.

Deux ans pour une étude complète du dossier !

pour mettre les retraités à l'abri. Dans la pratique, on note que les conditions des retraités sont en nette amélioration. Mais, il faut mentionner tout de même que la majorité d'entre eux se plaignent encore des multiples failles dans les prestations de services de la Caisse de Retraite du Togo,

et n'excluent de ce fait pas que des individus malins en profitent. Les retards non expliqués dans le paiement des pensions, le temps suffisamment long, deux ans minimum servant de temps d'étude complète du dossier, la non assistance aux retraités au cours des constitutions de dossier, et le mutisme des premiers responsables de ces institutions, n'arrangent pas les choses. Ouro Dondja, ancien guichetier à la Banque Togolaise de Développement (BTD) reconnaît par contre avoir bénéficié, tout comme ses collègues de service, des avantages de cette institution qui aide ses agents proches de la retraite à organiser leur dossier de demande de pension de retraites. « *Je me déplaçais personnellement depuis l'intérieur du pays, pour voir de plus près ce qui se passait avec mon dossier et là, personne à mon arrivée ne me prenait de sous* », explique cet ancien agent de la BTD.

Les conséquences du dysfonctionnement de l'administration des retraites sur les futures pensionnaires sont dramatiques. Des agents à la retraite passent de longues années à attendre en vain la pension. Certains meurent sans toucher un centime. On pointe du doigt le mauvais fonctionnement des organismes sociaux chargés des dossiers de retraites.

L'administration, un système fermé ou inefficace?

La quasi totalité des institutions en charge du dossier des retraités, ne sont pas toujours disponibles à aborder le sujet avec la presse. Certains ont fini par don-

ner quelques explications. Au bureau d'information et de réception, porte 179, du 1^{er} étage du CASEF, le soir du mardi 10 avril 2007, une femme assise dans son fauteuil, nous dit que le Directeur Administratif de la Caisse de retraite, M. Odibalana est en congé. Elle nous vocifère qu'il n'a pas de suppléant. Puis elle nous montre la porte. Au Secrétariat d'Etat, chargé de la protection de l'Enfant et des Personnes âgées, il faut prendre directement rendez-vous avec la ministre, partie en mission au Nord du pays depuis presque une semaine. Mais des témoignages recueillis sur place, toutes les institutions en charge des personnes du 3^è âge, rejettent cet état de fait sur les retraités eux-mêmes qu'elles accusent de traiter leur dossier de pension de retraite avec tant de légèretés : retard considérable dans l'organisation du dossier et le dépôt de celui-ci, sans compter avec leur sous information sur les démarches à suivre.

Pour palier ce manquement préjudiciable aux retraités, la Caisse de Retraite du Togo (CRT), organisme de droit placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances a édité une brochure d'information. Ce guide, dédié non seulement aux retraités mais aussi aux fonctionnaires proches de la retraite, leur permet de « *mieux s'informer sur leurs droits à la retraite* » et « *faciliter le contact avec la Caisse* ». Selon les agents de la Caisse de retraite, c'est la méconnaissance de ces données couplées avec l'insouciance notoire de certains retraités qui attendent tout bonnement leur décision de mise à la retraite avant de connaître la nature du dossier à constituer. Dans ce cas, le bout du tunnel n'est pas pour

demain. Même son de cloche à la Caisse Nationale de sécurité sociale (CNSS), organisme de droit public, placé sous tutelle de l'Etat et géré aussi par un conseil d'administration. Selon cette institution qui s'occupe essentiellement des salariés du secteur privé, les retraités ne se donnent pas la peine de suivre leur dossier après un éventuel dépôt. Ils se contentent d'attendre qu'on les invite à toucher leur pension de retraite.

Pour inverser la tendance, la CNSS a initié une campagne d'information et de sensibilisation à l'endroit de l'ensemble de ses partenaires sociaux. Cette campagne vise à mieux préparer les futurs bénéficiaires sur les missions, méthodes d'intervention de l'organisme. En outre, le Secrétariat d'Etat en charge des personnes âgées, a produit avec l'appui du gouvernement et du Programme des Nations Unies pour le Développement, un « **guide du Retraité : du début de la carrière à la retraite** ». Ce « *bréviaire* » contient toutes les informations sur l'avant et post retraite pour un lendemain meilleur des personnes âgées. L'espoir est donc permis à condition de mettre en place un système pour combattre les intermédiaires qui ont pris place dans les couloirs des organismes chargés des retraites.

Les « faux frais », une réalité au Port Autonome de Lomé

Le phénomène des « faux frais », introduit dans les formalités douanières au Port Autonome de Lomé (PAL) prend aujourd'hui une allure inquiétante. Au risque de paralyser les activités de cette structure considérée comme le poumon de l'économie togolaise.

GLAKPE Koffi
Journal Liberté

Considérés entre temps comme l'argent de la corruption, les « faux frais » sont érigés en règles au Port Autonome de Lomé et constituent un passage obligé pour toutes les opérations

« Je suis inquiet pour l'avenir du Port Autonome de Lomé. Il y a vingt ans, les formalités douanières ne sont pas entourées des frais de corruption comme elles le sont aujourd'hui. Au début, le client ou son transitaire ne payait que les frais exigés par l'Etat à la douane... »

douanières. Ainsi, en dehors des frais fixés pour le dédouanement des marchandises, les « dessous de table » sont exigés à tous les niveaux par lesquels le client doit passer pour sortir ses marchandises. Pour une voiture stationnée dans un parc appartenant à l'Etat par exemple, le transitaire paie en dehors des 650.000F légalement fixés par l'Etat pour le dédouanement, 5 000 F au service de recevabilité, 500F au service informatique, 1000F au service d'épuration, 1000 F au service de contrôle des pièces,

500F à l'Interpol et 1000F à la Brigade du Port. Et pour sortir le véhicule du Port, les douaniers exigent encore 1000F à la porte de sortie. Le client paie tous ces montants sans recevoir de ceux qui les encaissent, un papier justificatif.

Geste au début, exigence aujourd'hui !

Pour ce qui concerne les parcs qui sont dans les mains des expatriés, la situation est plus compliquée. En dehors du frais de dédouanement et des faux frais, les propriétaires des parcs perçoivent des sommes qui

varient selon le séjour du véhicule dans le parc. En exemple, 50.000 F sont exigés pour un véhicule qui passe 15 jours dans le parc. C'est ce qui est à l'origine du bras de fer qui oppose le Libanais

« Parfois, le transitaire peut à son gré faire un petit geste aux douaniers pour le remercier du service rendu... »

Bassam à l'Etat Togolais. Celui ci exige 15.000 F comme taxe sur chaque véhicule avant leur entrée dans les parcs. « Je suis inquiet pour l'avenir du Port Autonome de Lomé. Il y a vingt ans, les

formalités douanières ne sont pas entourées des frais de corruption comme elles le sont aujourd'hui. Au début, le client ou son transitaire ne payait que les frais exigés par l'Etat à la douane. Parfois, le transitaire peut à son gré faire un petit geste aux douaniers pour le remercier du service rendu. Et ce n'était pas forcé. Mais aujourd'hui, c'est le contraire. Les douaniers exigent « les faux frais » avant la délivrance de papiers. Ce phénomène est finalement rentré dans les habitudes. C'est déplorable », précise Séraphin, l'un des doyens des transitaires du Port Autonome de Lomé.

Ce phénomène complique tellement les formalités douanières. Et ce sont les transitaires seulement qui en détiennent les secrets. Compte tenu de la lourdeur des opérations et des exigences des douaniers, beaucoup de commerçants ont abandonné le Port Autonome de Lomé au profit de celui de Cotonou où les prestations se sont nettement améliorées depuis l'élection du Président Yayi Boni à la tête du

Bénin. Denis, un directeur de société de transit témoigne : « Sur au moins 5 ans, ma société de transit a eu à travailler avec un établissement commercial libanais. Cet

établissement spécialisé dans la vente de voitures d'occasion transitait ses marchandises vers les pays du Sahel via le Port Autonome de Lomé. Par an, nous dépensons près de deux milliards dans les formalités douanières. Mais avec les « faux frais » qui augmentent au jour le jour,

L'argent que j'ai dépensé jusqu'ici au Port dépasse de loin ce que j'ai dépensé pour payer les marchandises en Chine. Sincèrement je ne sais pas si je peux continuer ce commerce », s'est plaint une jeune fille titulaire d'un BTS en gestion et tentée par le commerce.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : la passivité de l'Etat face au phénomène de la corruption dans presque tous les services, le manque de rigueur dans la gestion du Port et la mauvaise foi des douaniers qui, au lieu de travailler pour le pays, privilégient leurs intérêts personnels. Tout cela au détriment du Port Autonome de Lomé, seul port en eau profonde de la sous région doté d'un ensemble d'infrastructures et d'équipements adapté à un trafic de plus en plus diversifié. Initialement conçu pour un trafic annuel de 400 000 tonnes de marchandises diverses, le port draine aujourd'hui près de 3.000.000 tonnes. De quoi aiguisé l'appétit des adeptes des faux frais dans les opérations portuaires et douanières.

« Il y a deux semaines, ma commande d'appareils informatiques et les vêtements sont arrivés au Port. Mais les formalités traînent toujours. Partout, les dessous de table sont exigés. Même ceux qui ne sont pas des douaniers demandent les faux frais. »

l'établissement a rompu son contrat avec nous et opère actuellement au Port de Cotonou où les « faux frais » n'existent presque plus. Aujourd'hui, ma société se cherche. Les vingt déclarants en douane qui travaillaient avec moi chôment actuellement. C'est dommage pour notre pays ».

D'autres formes de corruptions sont également constatées dans les formalités douanières au PAL. Parfois, le douanier s'entend avec le transitaire et donne une valeur par défaut aux marchandises. Les deux hommes se partagent après

« Nous n'inventons rien ici. Le système existe bel et bien avant notre arrivée »

Les faux frais, un frein à l'investissement !

En outre, l'argent de la corruption exigé à tous les

le surplus. Cette forme de corruption pénalise le propriétaire de la marchandise et agit directement sur le trésor

Mais avec les « faux frais » qui augmentent au jour le jour, l'établissement a rompu son contrat avec nous et opère actuellement au Port de Cotonou où les « faux frais » n'existent presque plus.

niveaux décourage également les commerçants. « Il y a deux semaines, ma commande d'appareils informatiques et les vêtements sont arrivés au Port. Mais les formalités traînent toujours. Partout, les dessous de table sont exigés. Même ceux qui ne sont pas des douaniers demandent les faux frais.

public. Interrogé sur les faits, les douaniers refusent de nous entretenir sur la destination exacte de ces faux frais. « Nous n'inventons rien ici. Le système existe bel et bien avant notre arrivée », a réagi sous couvert de l'anonymat un contrôleur de douane.

La Commission anti-corruption, un instrument de contrôle ou un épouvantail politique ?

Gangrenées par la corruption, les régies financières publiques, ainsi que plusieurs sociétés d'Etat ont été saignées par des cadres dirigeants. Pour mettre fin à l'hémorragie, une commission anti-corruption a été créée. A tort ou à raison, elle est accusée de ne pas s'attaquer aux causes réelles mais de s'en prendre aux faibles sans défense.

Par Sébastien SEGNIAGBETO (Journal Le Regard)

La Mairie de Lomé, l'Etablissement Public et Autonome pour l'Exploitation des Marchés de Lomé (EPAM), l'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT), le Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF), le Trésor public, les services judiciaires.... Toutes ces institutions ou organismes publics, ont été la cible de la Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Sabotage Economique (CNLSE) pour des affaires de détournements des deniers publics. En septembre 2004, la CNLSE a reproché à certains agents et cadres du Trésor public d'avoir fait volatiliser d'énormes fonds publics. Ils sont accusés d'avoir détourné 1 286 727 037 F CFA en manipulant les codes informatiques pour transformer les salaires en facture dont les montants sont encaissés à la Banque Togolaise de Développement. En Novembre 2004 à l'Union Togolaise des Banques (UTB) également, des malversations sont signalées. « Alors que la justice s'apprête à connaître l'affaire explosive du détournement de 8 milliards de F CFA à l'UTB, cette Banque vient d'être encore la cible non consentante du détournement de 77 529 750 F CFA. Comme pour l'affaire Cissoko où des cadres au

plus haut niveau de banque sont impliqués, il s'agit encore d'une cuisine interne où un agent de la banque a mijoté une sauce nauséabonde indigne d'un employé qui plus est, est un syndicaliste de renom », a rapporté Bonne gouvernance, l'organe d'information de la CNLSE. En quatre années d'activités, la pêche aux dossiers a été fructueuse.

700 affaires investiguées en quatre années !

«Les travaux de la Commission touchent tous les domaines de la corruption, du sabotage économique, du trafic d'influence, des fraudes fiscales, des infractions aux textes régissant les marchés publics. De la maîtrise de la consommation du téléphone officiel au contrôle des véhicules administratifs en passant par l'arrestation et le jugement des auteurs de malversation financière soit plus de 700 affaires réglées, elle peut se prévaloir ce jour de ces résultats obtenus.... Il convient de rappeler que plusieurs cadres de l'administration et des sociétés d'Etat appréhendés pour détournement de fonds publics ont été déférés à la justice. Ces auteurs de malversations diverses ont été condamnés par le Tribunal de Première Instance de Lomé à diverses peines et au

remboursement des montants incriminés. A ce jour, près de 2 milliards de FCFA ont été reversés au trésor public, et 900 millions de FCFA de chèques trésors saisis», résume la Commission.

Créée par décret présidentiel en Mars 2001, la Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption et le Sabotage Economique (CNLSE) sous l'instigation du Président de l'époque Gnassingbé Eyadema, a pour mission d'investiguer, de collecter des informations, de sensibiliser et de prévenir la corruption sous toutes ses formes. Présidée par M. Follivi Assiongbon, Journaliste de son Etat, ancien Chef de Cabinet de la Présidence de la République, ancien Ambassadeur du Togo au Ghana puis Secrétaire Général à la Présidence de la République. La création de la CNLSE a été impulsée par le désir du Chef de l'Etat d'alors, de voir un peu plus clair dans la façon dont la gestion des biens publics a été faite pendant et après la période de transition connue par le Togo au sortir de la Conférence Nationale en 1991. Afin de conforter les bases légales de la structure et lui permettre de travailler en toute quiétude, la commission a échangé avec d'autres commissions nationales du monde entier. Ainsi, le Togo avait pris part en 2003 à Mérida au Mexique à la Campagne Mondiale contre la Corruption et a signé le 10 décembre de la même année la Convention des Nations Unies contre la Corruption. Dans la foulée, elle a célébré, le 9 décembre 2004,

la journée internationale des Nations Unies contre la corruption et invité au cours de la même période, le corps judiciaire à un examen de conscience en les appelant à partir en croisade contre la corruption à la justice.

Les limites dans l'action !

Avant ou même parallèlement à ces actions, se déroulait la traque de ceux que le commun des Togolais pouvait considérer comme les bourreaux des biens publics. Ce scénario jamais imaginé avait provoqué un véritable tollé au sein de la population, émue qu'elle soit de voir des richissimes responsables de société d'Etat qui passent le plus clair de leur temps à vanter les mérites de leur bien mal acquis dans le box des accusés au Palais de Justice de Lomé ou d'autres Chefs lieux de préfecture à l'intérieur du pays. Malgré cette apparente efficacité, des voix s'élèvent aujourd'hui pour émettre des réserves et même dresser un réquisitoire contre cette institution qui, à un moment de la vie du pays, a donné l'impression de véritablement assainir les milieux des finances publiques nationales.

Pour les tenants de cette thèse, la garantie donnée à la Commission par le Chef de l'Etat en l'hébergeant dans les locaux même de la Présidence n'a pas paru aux yeux des membres de la CNLSE, suffisante pour passer en revue des cas impliquant des Ministres et autres hauts dignitaires du pouvoir qu'elle n'a pas pu inquiéter tout le long de son parcours. La Commission aurait

donc manqué d'objectivité dans son fonctionnement en choisissant de façon sélective les sociétés à enquêter et manquait d'audace ou peut-être de moyens pour aller au bout de tous les dossiers, arguent ces détracteurs. Même si elle s'en défend en soulignant que : « *Nous mettons au défi ces accusateurs de nous apporter les preuves de l'implication d'un ministre ou de nous mettre sur la piste d'un détournement effectué par un ministre pour voir si la Commission ne mènera pas ses investigations jusqu'au bout* », il lui faut une bonne dose d'argumentations pour convaincre le commun des Togolais.

Parlant d'audace, certains observateurs estiment que la Commission en avait manqué. Car dans la réponse à notre Confrère le « *Combat du Peuple* » accusé de défendre maladroitement la cause d'un accusé dans le dossier de la liquidation de l'OPAT, elle se défend de ces allégations. « *L'OPAT était une société qui se portait bien et de ce fait, n'aurait jamais dû être liquidée. Pourquoi a-t-on liquidé l'OPAT ? Qui a initié cette procédure de liquidation ? Pourquoi, c'est à celui-là que cette mission a été confiée, lui dont la demande d'inscription sur la liste des Commissaires aux comptes a été rejetée par le Ministère des Finances* ». Pour l'homme de la rue, si le Ministre a rejeté dans un premier temps ce dossier, il faut forcément un autre Ministre ou carrément un haut gradé du pouvoir pour l'amener à le reconsidérer. Et au lieu de se mettre à poser des questions, la Commission devra plutôt creuser davantage et

révéler au grand public les mains qui ont téléguidé ce dossier. Faute de quoi, les citoyens risquent de l'accuser de ne s'attaquer qu'aux petits, protégeant les intérêts des grands.

En l'absence du Président de la Commission appelé à d'autres charges à l'Ambassade du Togo en France, un membre qui a requis l'anonymat, balaie du revers de la main, les reproches. « *Ce sont ceux qui redoutent l'efficacité de la Commission et qui ont des choses à se reprocher qui ainsi, cherchent à la discréditer* » a-t-il dit. « *Nous traitons de la même façon les dossiers dont nous sommes saisis* » a-t-il ajouté. Pour lui, « *la Commission est toujours en activité. Seulement, comme chaque Togolais peut le constater, depuis que le nouveau chef de l'Etat est arrivé, il a donné une autre orientation à l'action politique en vue d'un apaisement qui fait que une bonne partie des activités sont en veilleuse, y compris la Commission* ».

Au-delà donc du manque d'instrument juridique au sein de la Commission anti-corruption, il lui est aujourd'hui reproché, sa léthargie, voire sa quasi-disparition sur l'échiquier national. Pour beaucoup de Togolais, une fois l'éponge passée sur quelques unes des nombreuses sociétés d'Etat victimes de détournement de deniers publics, la Commission a cessé d'exister. Ils sont nombreux à attendre de voir comment et avec quels organes les nouvelles autorités en place depuis deux ans, vont combattre ce phénomène de corruption qui a détruit les finances publiques du pays.

La corruption hante les patients dans les services de santé

Amertume et déception, ce sont là les sentiments des patients et de leurs parents qui sont passés dans les Centres de santé. Les agents de santé usent de tous les moyens pour extorquer argent, médicaments, et autres équipements aux malades. Impuissantes, les autorités voient le mal prendre de l'ampleur.

AROUNA B. Issaka (Journal Le Patriote)

« Vous vous étiez préparés pour les gants, le coton, le trousseau. Mais pas pour la césarienne, vous devez payer sinon votre parent ne pourra pas rentrer au bloc », voilà quelques uns des propos que vous ne cessez d'entendre dans les couloirs de nos centres de

comprenant un trousseau en vente. La famille répond qu'elle s'est déjà préparée. Ce qui ne sembla pas plaire à l'agent. Celle-ci s'occupa moins de la femme en douleur, au point qu'au moment de l'intervention, l'on a constaté des complications qui

au bloc, la femme en travail finira par succomber ainsi que le bébé naissant.

Au service Traumatologie du CHU, un papa en larme arrive avec son enfant d'une dizaine d'années avec une jambe fracturée. Un assistant médical lui tend une ordonnance de 300.000f cfa mais demande de lui trouver seulement 260.000f pour que l'opération soit faite ailleurs, dans une clinique privée. Résultat, l'opération a échoué.

Ces pratiques sont monnaie



santé.

Nous sommes au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Tokoin de Lomé. Une famille de conditions modestes accompagne une femme enceinte en attente d'accouchement. Au nombre des formalités d'accueil, la sage femme propose au groupe un ensemble de matériels

nécessitaient la césarienne. Malheureusement, les accompagnateurs informés de la situation, répondirent à la sage femme qu'ils ne s'étaient pas préparés. « Vous ne vous êtes pas préparés ! Et vous voulez que moi je fasse quoi maintenant » ? L'époux fit la ronde en ville sans pouvoir réunir la totalité de la somme exigée. Introduite précipitamment

courante dans les maternités, les services de traumatologie, de gynécologie et d'autres unités de soins du CHU de Tokoin. Les patients et leurs accompagnateurs y dénoncent la surfacturation des ordonnances, le vol de médicaments des malades, détournements des patients vers des cliniques privées où les soins ne sont pas le plus

souvent efficaces, avec des prescriptions « *inutiles* » à seule fin de soutirer des sous aux malades. En dépit des coûts abordables de soins pratiqués dans les centres publics de santé, certains patients n'aiment plus s'aventurer dans ces établissements. Les comportements du personnel de santé n'inspirent plus confiance aux familles des malades.

Des agents plus mendiants que soigneurs

Certains agents le plus souvent, se comportent comme de mendiants. Ils accomplissent leur travail à la tête du patient. Selon que vous soyez riches ou pauvres, ils se précipitent pour s'occuper de vous ou vous ignorent dans votre souffrance. Honneur à vous si vous apparaissez aisé, certains sont même prêts à déboursier pour s'occuper de vous, à se faire rembourser après et sûrement avec un intérêt. Un accompagnateur témoigne : « *dès que les agents vous voient arriver, ils se précipitent pour vous demander ce que vous cherchez, ce qu'on vous a prescrit, vous indique là où vous pouvez trouver les produits ou vous proposent leur assistance. Quelque fois, eux-mêmes courent pour vous chercher ce dont vous avez besoin. C'est de cette façon que les agents vous traitent selon votre apparence* ». Les agents de santé indexés sont plus portés vers les patients riches. Leur mépris pour les démunis est souvent très remarquable. Les parents des malades sont si découragés et ne savent pas que faire. « *Malheur à vous si vous êtes pauvres. Ils restent indifférents et quelquefois quand vous leur demandez des renseignements, ils répondent violemment ou vous répondent par des gestes de tête ou vous accompagnent de jurons.*

Mais, il suffit que vous soyez riches pour qu'ils fassent tout à votre place », se rappelle, très indigné, un parent de malade débarqué aux services des urgences.

L'administration hospitalière malgré les fautes lourdes !

Tous ces comportements anti-professionnels et dangereux ne cessent de gagner le secteur vital de la santé, et laissent sur le carreau d'innocentes victimes. Les autorités sanitaires face à la progression des actes de corruption, de maltraitance des patients et de leurs familles, d'extorsion de fonds et de produits pharmaceutiques auprès des malades, ne font pas grand-chose. Plusieurs facteurs concourent activement ou passivement à cette expansion galopante de la corruption dans ces centres de santé : « *il est vrai que les salaires du personnel sont restés bas sauf les 5% d'augmentation dont ils ont bénéficiés depuis début 2007. Mais la situation est tellement pourrie que l'on peut quintupler les salaires, cela ne découragera pas les corrompus qui en ont pris l'habitude* », s'indigne M. NABEDE Rémy, Délégué Général des cinq syndicats de personnel de santé au sein du conseil d'administration. Il souligne la mauvaise foi de certains agents notamment les médecins qui abandonnent leurs postes pour aller travailler dans leurs cliniques privées. Jusqu'en 2005, les cliniques privées s'élevaient à 236 sur toute l'étendue du territoire contre 1004 formations sanitaires. Le manque de personnel, d'infrastructures, de matériels de travail fait que quelque fois les parents des patients sont obligés de soudoyer les agents afin que ceux-ci s'occupent rapidement et bien de leurs malades. Le manque de formation mais surtout de

qualification de certains agents est à l'origine des déviances constatées. L'absence de médecins titulaires à leurs postes a créé une autre catégorie de médecins : les médecins internes titulaires ou externes qui ont installé une autre forme de corruption en complicité avec les délégués médicaux.

Certains agents se réfugient derrière l'argument de l'insuffisance de salaires dont ils bénéficient pour justifier leurs actes « *on nous aligne des permanences durant la semaine, on se repose à peine et allez-y voir combien nous gagnons à la fin du mois !* », se plaint Mohamed, un agent à la descente d'une permanence.

Au même moment, les responsables du CHU se félicitent des efforts consentis afin de réduire le phénomène qu'ils reconnaissent. Des actions de sensibilisation, des séminaires de formation, des visites des responsables du ministère de la santé dans ces centres de santé, les réunions publiques, avec le personnel, sont entre autres actions menées pour freiner le fléau. Quelque fois, des rappels à l'ordre sont lancés en vue de décourager les agents véreux. En dépit de ces efforts, les résultats tardent à venir. « *Depuis notre prise de fonction, nous n'avons jamais cessé de remettre à niveau nos agents. Nous avons augmenté aussi les primes. C'est vrai, cela peut paraître insuffisant mais c'est déjà une bonne chose. Sur le terrain, nous ne restons pas passifs, chaque fois que les cas sont avérés, nous n'hésitons pas à frapper fort* », confie un responsable du CHU Tokoin. Malgré cette timide action des autorités sanitaires, la corruption reste encore présente dans les centres de santé publics.

Présentation de la Friedrich Ebert Stiftung



La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est une institution politique, culturelle, privée et d'utilité publique qui souscrit aux idées et aux valeurs fondamentales de la démocratie sociale et du mouvement ouvrier. Fondée en Allemagne en 1925, elle porte le nom du premier président allemand, Friedrich Ebert, dont elle entend poursuivre l'œuvre en faveur d'une politique de liberté, de solidarité et de justice sociale.

La FES contribue au renforcement de la démocratie et au processus de développement à travers ses bureaux répartis dans divers pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est. Le bureau régional de Cotonou compte parmi les dix-neuf représentations de la FES en Afrique Subsaharienne.

Au Bénin, la Friedrich Ebert Stiftung organise chaque année

un nombre considérable d'activités en collaboration avec ses partenaires que sont les associations de professionnels des médias, les organisations de la société civile, les centrales syndicales, les associations de femmes et divers autres institutions. Les programmes de la FES visent à accompagner les efforts de ses partenaires pour :

- la consolidation de la liberté d'expression et le renforcement de capacités des professionnels des médias.
- le renforcement des capacités des organisations de la société civile en vue de la consolidation de leur rôle de médiation entre les populations et les décideurs politiques notamment sur les thématiques relatives à la mise en œuvre l'Accord de partenariat entre les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et l'Union Européenne (UE) de Cotonou.

· l'émergence et la consolidation d'une culture syndicale responsable qui tienne compte des intérêts des travailleurs mais aussi des défis socio-économiques des temps modernes.

· la promotion du leadership féminin dans les médias, les organisations de la société civile, les syndicats, les partis politiques et les entreprises.

Depuis 2003, le bureau de la FES à Cotonou assure la coordination du projet régional pour l'accompagnement du processus de mise en œuvre de l'Accord de Cotonou. A travers les séances d'information, de formation et d'appui au développement de position, la FES apporte son assistance à la mise en réseau de diverses organisations en vue de l'élaboration de stratégies pour le suivi de l'Accord de Cotonou et l'Accord Partenariat Economique (APE).

Notre contact au Bénin :

Friedrich Ebert Stiftung (FES)
08 BP 0620 Tri Postal Cotonou
République du Bénin
West-Africa
Tél : + 229 : 21.30.27.89
Fax : + 229 : 21.30.32.27
E-mail : ebert@intnet.bj
Site web : <http://benin.fes-international.de>



Plume
de la Transparence
Journal école n°001/11/07

Directeur de la Publication

Augustin Koffi AMEGA

Rédacteur en Chef

Honoré BLAO

Secrétaire de Rédaction

Crédo TETTEH

Abass ISSAKA

Adresse : BP 81213 Lomé

Tél./Fax: 00228 226 13 70

E-mail: ujitogo@yahoo.fr

Rédaction

Etonam AKAKPO AHIANYO

Tchaboré BOURAIMA

Jean-Claude Akuété ABALO

Samuel ASSANH

Issaka B. AROUNA

Jean-Pierre Bawela BASSIM'NA

Olivier Koffi GLAKPE

Sébastien SEGNIAGBETO

Coordination

Rufin B. GODJO (FES-Bénin)

Consultant

François LAÏBI

Caricaturiste

Donisen Donald

Mise en page

Georges K. APETSI

Impression

Services Compris

Tirage : 2000 ex.